

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUILLET 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le 3 juillet, à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents

Artenay M. GUDIN Pascal, Mme SOUBIEUX Annie ; **Baigneaux** Mme PEILLON Chantal ; **Bougy lez Neuville** Mme MAROIS Isabelle, M. PATY Gérard ; **Boulay les Barres** M. PIEDALLU Maurice, Mme LAMY Brigitte ; **Bricy** M. AUBERT Dominique, M. PICAULT Frédéric ; **Bucy le Roi** M. NODIMAR ; **Chevilly** M. TEXIER Bernard, M. JOLLIET Hubert ; **Coinces** M. DELLA Monica, M. HURAUULT Jean Claude ; **Cormainville** M. SICOT Laurent, Mme MOREAU Evelyne ; **Courbehaye** Mme MEYER Patricia, Mme DAUVERGNE Angeline ; **Fontenay sur Conie**, M. DAUBIN Gérard ; **Gemigny** M. LECONTE Christophe ; **Huêtre** M. CHARPENTIER Daniel ; **La Chapelle Onzerain** Mme LE GALL Fabienne ; **Orgères en Beauce** M. LEGOURD Frédéric ; **Patay** Mme ROZIER Isabelle, Mme SEVESTRE Michelle ; **Poupry** Mme MENARD Suzanne, Mme. SANTOS AFONSO Nadine ; **Ruan** Mlle SEVIN Pauline, M. MORISE Valéry ; **Saint Lyé la Forêt** Mme BEAUD'HUY Nicole, Mme LAUNAY Monique ; **Saint Sigismond** Mme SALLE Josette, M. PELLE Christian ; **Santilly** M. LACHAUME Jean-Paul ; **Sougy** M. POURADIER Serge, M. SEVIN Christophe ; **Terminiers** M. PERDEREAU Denis ; **Tillay le Péneux** M. DOUBLIER Paul Henri ; **Tournoisis** M. DEBREE Bruno, M. LOUIS Thierry ; **Trinay** Mme PECHEUX Karen ; **Villablain** M. RUYFFELAERE David, M. CLAVEAU Dominique ; **Villereau** M. IBANEZ François, M. RICHARD Jean-Louis

Présents : 46

Absents excusés : M. JOURDAIN Jean-Christophe

Le quorum étant atteint, Mr RICHARD, président sortant ouvre la séance à 9h40.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SIRTOMRA

Le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service dans les six mois à compter de la date de l'adoption du compte administratif 2013. Ce rapport permet d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, tel que le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.

Une fois adopté, celui-ci devra être présenté par les délégués à leurs conseils municipaux respectifs.

Le président présente le rapport structuré comme les années précédentes : Présentation de l'établissement public, Organisation du service et tonnages, Coût du service, Mesures de prévention, Communication, Tableau de synthèse.

Le contrat pour la collecte des papiers en apport volontaire est arrivé à échéance au 31 mars 2013 et n'est pas reconduit.

Au 1^{er} avril 2013, tout le territoire est collecté en C1 (une fois par semaine).

Les tonnages d'ordures ménagères toujours en baisse sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. La collecte sélective est en légère baisse pour la quantité mais s'est améliorée en qualité.

Les tonnages du verre restent inférieurs à la moyenne nationale. Depuis le début de l'année, des actions de communication ont été mises en place suite au renouvellement du parc des colonnes à verre.

La qualité du tri des déchets recyclables s'est améliorée par rapport à l'année précédente : les efforts de communication sont à maintenir.

Les apports en déchetteries sont encore en forte augmentation notamment les déchets verts et les gravats. Le président note que l'organisation de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) - déchets « spéciaux », meubles, - permettra de limiter les dépenses en déchetteries.

Le coût du service reste stable grâce à la mise en application du nouveau marché de collecte en porte à porte et apport volontaire qui a permis une économie significative en grande partie absorbée par l'augmentation du coût d'exploitation des déchetteries dû à l'explosion des tonnages.

Pour conclure, les résultats sont encourageants pour le porte à porte et en apport volontaire, reste à maîtriser les coûts d'exploitation des déchetteries.

Le tableau de bord de synthèse présenté en page 15 permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

L'assemblée adopte à l'unanimité (46 voix) le rapport annuel 2013 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.

3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 BGV

Le président présente à l'assemblée le rapport 2013 de BGV. Il précise que l'augmentation des tonnages incinérés est due au tout-venant incinérable des déchetteries et non à un apport supplémentaire d'ordures ménagères.

Une légère baisse des tonnages en recyclables est remarquée pour l'ensemble des trois syndicats. Par contre, le taux de refus global de 20.93% peut être amélioré.

Les faits marquants sont :

- Les objectifs financiers tenus
- La réalisation de nouveaux vestiaires et sanitaires et la réalisation d'une cabine de pré-tri au centre de valorisation matière,
- Une étude a été lancée pour récupérer l'énergie dispersée par l'aérocondenseur, avec l'installation d'un réseau de chaleur basse température (chauffage urbain ou chauffage de serres)

4. APPROBATION DU REGLEMENT DE COLLECTE

Le président rappelle que la dernière mise à jour du règlement datait du 19 octobre 2007. Depuis le service a été modifié (périodicité de la collecte, PAV papiers supprimés,)

Le président précise que chaque commune peut adopter ce règlement de collecte par arrêté municipal, le rendant ainsi opposable aux tiers sur le territoire de la commune. Le Maire pourra ainsi le faire appliquer dans la cadre de son pouvoir de police.

L'assemblée adopte à l'unanimité (46 voix) le règlement de collecte.

5. DECHETTERIES

- ECO-MOBILIER :

Une délibération prise le 3 juillet 2013 donne l'autorisation au président de conventionner avec Eco-Mobilier.

Deux propositions de soutien avaient été proposées :

- Contrat territorial de collecte du mobilier
- Contrat de soutien financier à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement

Suite à la décision du comité d'engagement Eco-mobilier relative à notre contractualisation, Mr SANANES, référent régional Eco-mobilier a rencontré le président pour plus d'informations.

Le contrat soutien financier impose de garantir la captation de 50% du gisement ce qui n'est pas acquis sur l'ensemble des déchetteries.

Le contrat territorial de collecte du mobilier peut être signé pour les 4 déchetteries avec une planification de mise en place des bennes DEA (déchets d'éléments d'ameublement) sur +/- 4 ans.

La première benne pourra être installée à compter du 1^{er} avril 2015 puis les trois autres pourront s'étaler jusqu'en 2017.

Dès la signature du contrat, le soutien financier sera versé au syndicat pour l'ensemble des flux concernés (bois, tout-venant, ferrailles) contenant des éléments d'ameublement.

A la mise en place d'une benne, un financement de 20€ la tonne collectée sera versée, et permettra de réaliser une économie sur le coût de traitement (+/- 160€)

- POINT D'APPORT VOLONTAIRE PAPIERS :

Depuis l'enlèvement des colonnes papiers, les usagers détenteurs de gros volumes (livres, papiers, etc...) se présentent en déchetterie où le seul exutoire est la benne de tout-venant incinérable.

Afin d'assurer le recyclage de ces papiers, des conteneurs seront mis en place dans les déchetteries de Neuville, Patay et Artenay.

L'assemblée autorise le président à signer un marché avec l'exploitant des déchetteries pour la mise à disposition des bennes et le transport des papiers vers le centre de tri de Pithiviers.

Le président précise que ce service ne sera pas une charge supplémentaire puisque ces tonnages sont déjà entrants dans les déchetteries avec un coût de traitement supérieur.

6. DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT

Le nouvel article L2122-22, 4^e du CGCT indique que le président peut, par délégation du conseil syndical, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Mais, avec cette délégation, le président ne peut intervenir que dans le respect des dispositions du code des marchés publics. Le déroulement des procédures formalisées au-dessus des seuils de la procédure adaptée et en particulier le rôle de la commission d'appel d'offres n'est pas remis en cause.

En revanche cette délégation permet de supprimer la délibération de l'assemblée délibérante pour autoriser la signature du marché à l'issue du déroulement des procédures formalisées.

L'assemblée à l'unanimité, (46 voix) s'accorde à donner délégation au président.

7. LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La trésorerie a fait parvenir un état des produits à admettre en non-valeur. Il s'agit de factures d'apports de professionnels en déchetteries, irrécouvrables. Les cartes des professionnels concernées ont été invalidées.

L'admission ou le refus d'admission en non-valeur doit faire l'objet d'une délibération. En cas d'admission, les crédits budgétaires doivent être portés au BP 2014 à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables ».

L'assemblée, après en avoir débattu et à l'unanimité (46 voix),

- **admet en non-valeur diverses dettes pour un montant global de 712,53€**
- **décide d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au BP 2014, en dépense de fonctionnement à l'article 654.**

8. CORRECTION D'UN PATRONYME SUR DELIBERATIONS DU 28 MAI 2014

Lors de la précédente assemblée générale, une erreur d'orthographe du nom d'un délégué portant à confusion s'est glissée sur deux délibérations. (Il fallait lire Jolliet Hubert et non Johier)

Il est nécessaire d'annuler et remplacer les deux délibérations n°2014-13 et n°2014-14.

L'assemblée à l'unanimité (46 voix), décide d'annuler ces deux délibérations et de les remplacer avec la correction.

9. INFORMATIONS DIVERSES

FINANCEMENT DE L'ELIMINATION DES DECHETS

Le président fait une présentation sur :

- Le financement de l'élimination des déchets ménagers (voir dossier joint)
- Du fait du début de mandat et de la possibilité d'une évolution de la législation vers l'obligation d'introduire une part incitative dans le financement du service, le président propose aux délégués de réfléchir aux incidences d'une évolution de la taxe. Une commission pourra être créée à l'automne pour une étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative.

GENERALITES SUR LA COLLECTE

L'assemblée prend connaissance qu'un document va être adressé aux mairies résumant les généralités sur les services gérés par le SIRTOMRA, ainsi que les règles et prescriptions à respecter lors de constructions neuves ou de lotissements.

La prochaine assemblée est prévue première quinzaine d'octobre. A confirmer

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h50.